



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Lundi 24 juin 2024,
à Rennes

Session plénière du vendredi 28 juin prochain

Une journée dédiée à des dossiers structurants pour l'avenir de la Bretagne

En raison des élections législatives, la prochaine session du Conseil régional se tiendra sur une seule journée, vendredi 28 juin, à partir de 9h. L'ordre du jour et les travaux des commissions ont été ajustés en conséquence. Dans ce contexte exceptionnel, les élus régionaux auront à se prononcer sur plusieurs sujets déterminants pour l'avenir de la Bretagne : les futurs investissements en faveur des mobilités inscrits au volet dédié du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), la refonte de la politique de la collectivité en matière d'offre de formation professionnelle initiale et les actions engagées pour soutenir le renouvellement de la flotte de la pêche bretonne.

> CPER : volet mobilités 2023-2027 : près de 700 M€ pour les infrastructures de transports

Signé en mars 2022, le nouveau Contrat de plan État-Région ne comportait pas de volet « mobilités » puisque la dernière version de celui-ci (2015-2022) avait été prolongée jusqu'à la fin 2022. C'est donc sur cette partie du nouveau CPER que les élus régionaux devront se prononcer, les collectivités bretonnes et l'État s'engageant à financer les investissements nécessaires pour relever les grands défis auxquels la Bretagne doit faire face : l'amélioration de l'accès à la pointe bretonne et au Centre Bretagne, l'essor des mobilités du quotidien et le renouveau du fret ferroviaire.

> Nouvelle carte sur 3 ans des formations professionnelles dans les lycées

La Région et les autorités académiques engagent un processus pluriannuel d'évolution de l'offre des formations professionnelles initiales au sein des lycées bretons. S'appuyant sur une analyse approfondie et une large concertation, cette démarche innovante vise à répondre aux ambitions de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), en valorisant notamment les parcours qui souffrent d'un déficit d'attractivité, malgré des perspectives d'insertion ou de poursuite d'études. Un travail particulier sur la mixité sera initié et l'offre d'un premier niveau de qualification (CAP) en proximité maintenu.

> Breizh Up Pêche, fonds d'investissement pour aider la pêche artisanale bretonne

Dans un contexte difficile pour la pêche en Bretagne, où les prix des carburants, le Brexit et les enjeux de décarbonation représentent des enjeux immenses, la Région a conçu un dispositif innovant d'intervention qui accélère les transitions : **Breizh Up Pêche, fonds d'investissement, dont la Région sera l'unique actionnaire. Il aura vocation à soutenir les entreprises de la pêche artisanale bretonne** afin de construire et d'acquérir de nouveaux navires, plus économes et durables.

Les élus régionaux se prononceront aussi, lors de cette session, sur d'autres délibérations portant notamment sur le renouvellement du classement du **Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)**, ou sur la **délégation de service public des aéroports de Rennes et de Dinard**.

SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | [@bretagne_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)

Contrat de Plan État-Région (CPER) - Volent «mobilités» 2023-2027

Près de 700 M€ pour développer les infrastructures de transports

Le vote, lors de cette session, du volet dédié aux mobilités du Contrat de plan État-Région (CPER) est l'aboutissement d'un long processus. Huit mois après l'adoption de ce qui était encore un projet, les élus se prononcent sur la version finale de cet avenant. La participation de la Région et de l'État est inchangée. Sa maquette financière affiche un engagement total de 682 M€ (233 M€ de part État, 233 M€ de part Région, 80 M€ de part SNCF Réseau, 136 M€ de part collectivités) et se structure autour de 4 grandes orientations : augmenter l'usage du train pour favoriser le report modal en développant les infrastructures ferroviaires, améliorer l'accès à la pointe bretonne et au Centre Bretagne, assurer une desserte fine et durable de tous les territoires et relever le défi du fret. Trois quarts des investissements sont dédiés aux transports ferroviaires collectifs et aux pistes cyclables.

Depuis le vote du projet d'avenant au CPER lors de la session d'octobre 2023, le processus réglementaire d'adoption s'est poursuivi avec une phase d'évaluation environnementale et de consultation du public. Cette période a permis de consolider la participation des collectivités aux projets, notamment avec les quatre départements et les deux métropoles. Les principales avancées obtenues lors des négociations de 2023 sont ainsi confortées.

Augmenter l'usage du train (199,5 M€)

La congestion des routes aux abords des grandes villes, le tarif de l'énergie, la décarbonation des transports sont autant de défis à relever simultanément. C'est pourquoi des investissements ferroviaires importants pour augmenter le nombre de TER partout en Bretagne sont prioritaires. L'ambition ? **Proposer un train toutes les 20 minutes dans les gares principales aux heures de pointe et toutes les heures en heures creuses, avant 2040.** La Région a ainsi bâti une stratégie d'offre claire et ambitieuse pour toute la Bretagne avec **l'objectif de doubler l'offre TER en 2040.** Cela se traduit par l'augmentation prévue d'une vingtaine de circulations par jour sur le réseau TER (+24 sur l'étoile rennaise dès septembre, +21 entre Vannes et Quimper en 2025, +17 entre Lannion et Lamballe en 2026) grâce à l'acquisition de 9 rames supplémentaires. Ce «saut d'offre» s'appuie sur des **investissements dans les infrastructures : études et travaux de désaturation de la gare de Rennes, renforcement des capacités de maintenance à Rennes et Quimper, études de modernisation des lignes Redon-Quimper, études préliminaires sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Nantes, dans le cadre du projet LNOBPL (Liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays-de-la-Loire).**

Améliorer l'accès à la pointe et au Centre Bretagne (111,3 M€)

En Bretagne, région péninsulaire, l'harmonie repose en partie sur un développement équilibré des transports. C'est pourquoi la Région porte deux grands projets historiques : **la mise à 2x2 voies de la RN164 pour le Centre Bretagne et le projet de voies nouvelles ferroviaires pour relier Rennes à Brest et Quimper en 1h30. D'ici 2027, la RN164, financée à moitié par la Région avec l'État, fait unique en France pour une route nationale, sera terminée à 95%.**

Concernant le train, une **optimisation de l'infrastructure existante permettra d'augmenter leur fréquence** tandis que les études détermineront précisément le futur tracé des voies nouvelles.

Assurer la desserte fine et durable des territoires (307 M€)

Permettre au plus grand nombre d'accéder au train, adapter le réseau routier national aux nouveaux usages, développer les véloroutes afin de rendre le vélo plus accessible à tous grâce à un réseau sécurisé et de qualité... Ces objectifs seront atteints et financés à travers plusieurs projets : **renouvellement des lignes ferroviaires Auray-Quiberon et Guingamp-Carhaix (131 M€), création de véloroutes (50 M€), aménagements de pôles d'échange multimodaux (45,5 M€), réalisation de l'échangeur du Lizioec à l'entrée de Vannes (32 M€), études et travaux d'une dizaine d'échangeurs (17 M€), création de voies réservées aux transports collectifs ou covoitureurs.**

Relever le défi du fret ferroviaire (64 M€)

Les études menées par l'État, la Région et SNCF Réseau en 2023 ont confirmé le potentiel de report de marchandises vers le transport ferroviaire (1,4% de part modale pour l'heure). Pour accompagner ce retour vers le fer, une trajectoire et des engagements ont été déterminés, avec l'objectif de **multiplier par 6 le trafic de fret ferroviaire d'ici 2050**, en phase avec la stratégie nationale visant à doubler la part du fret ferroviaire à 18%, en 2030, et à 25% en 2050.

Pour y parvenir, il est prévu de **recréer l'offre mer+fer** en réhabilitant des **voies ferrées portuaires à Brest et Lorient.** Il s'agit aussi d'organiser le développement du transport combiné, via un soutien au **centre de transport combiné (CTC) de Rennes**, le maintien des connexions aux entreprises créatrices de flux et du patrimoine existant. Cela passe par la remise en état des **lignes Auray-Pontivy-Saint Gérard et Vitré-Gerard** et la remise en service d'installations terminales embranchées (ITE).

Pour une offre de formation en phase avec les réalités économiques

Une nouvelle méthode pour élaborer la carte des formations scolaires

La formation professionnelle au lycée permet aux jeunes d'acquérir les qualifications et les compétences nécessaires pour s'insérer rapidement dans le monde du travail, tout en répondant aux besoins des entreprises et des secteurs économiques. Cette voie, qui concerne 49 000 des 140 500 élèves accueillis dans les 240 lycées bretons, fait face aujourd'hui à un manque d'attractivité de certaines de ses filières pourtant porteuses d'emploi. Afin de remédier à cette situation, la Région adopte, avec les autorités académiques, une nouvelle carte des formations professionnelles initiales au sein des lycées bretons travaillée au regard des filières prioritaires de la SRTES.

C'est à la Région que revient chaque année la responsabilité de définir la carte des formations professionnelles scolaires (ouvertures/fermetures, ajustements).

Une carte des formations pluriannuelle

S'appuyant sur une analyse approfondie et une large concertation, cette approche nouvelle, qui s'inscrit dans **une perspective à 3 ans**, vise à construire une offre de formations correspondant davantage aux besoins de compétences attendus en Bretagne tout en repensant la proposition de formations à l'échelle du territoire.

Ces évolutions permettront de **conforter l'accès aux premiers niveaux de qualification (CAP)** et de poursuivre ses études en garantissant à chacune et chacun un parcours de formation répondant à ses aspirations.

L'enjeu est de permettre au plus grand nombre de jeunes de **se former dans des parcours de formation partout en Bretagne**.

Cette carte vise à **favoriser l'accès aux premiers niveaux de qualification (CAP)** dans une logique de proximité et à conforter le maillage territorial de l'offre.

Priorité accordée aux formations industrielles

En déclinaison des orientations définies dans la SRTES, priorité est donnée aux formations industrielles en faisant le choix de maintenir **l'offre existante en la valorisant** auprès des jeunes, ainsi qu'en proposant de nouvelles formations. Cette priorité se traduit par des **ouvertures de cursus dans les domaines de l'électronique, du travail des métaux...**

De même, les parcours menant aux **métiers du bâtiment, des travaux publics et de l'énergie** sont globalement maintenus pour soutenir les mutations énergétique et écologique.

L'érosion continue des effectifs du **secteur sanitaire et social**, à rebours des besoins liés aux évolutions démographiques, conduit la Région et les autorités académiques à considérer l'offre de formation dans cette filière comme éminemment stratégique. Les capacités d'accueil disponibles seront aussi optimisées.

Plus globalement, un travail particulier sera par ailleurs engagé en lien avec les établissements et les acteurs professionnels afin de favoriser **une plus grande mixité filles/garçons au sein de cette voie professionnelle de formation**.

Nouveau classement du PNR d'Armorique

Le renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique pour la période 2027-2042 est à l'ordre du jour de la session.

Créé en 1969, le PNRA constitue **un territoire d'exception** pour le patrimoine naturel et la biodiversité qu'il accueille, ainsi que pour le rayonnement de notre région. Laboratoire pour l'émergence et la diffusion de pratiques innovantes en matière de transition écologique, de préservation des milieux et des paysages, le parc est engagé depuis 2020 dans la **procédure de renouvellement de son classement**.

La Région, pilote de ce dossier, se prononcera notamment une évolution du périmètre du parc. La nouvelle charte du du PNRA prévoit **l'intégration de 10 nouvelles communes**, en plus des 43 déjà adhérentes : Cast, Dirinon, Gouézec, Lannéanou, Loperhet, Lothey, Plomodiern, Plougastel-Daoulas, Plouyé et Saint-Nic.

DSP des aéroports de Rennes et Dinard

Les élus évoqueront aussi le lancement de la procédure de **renouvellement de la délégation de service public des aéroports de Rennes et de Dinard**. Le contrat de DSP, entré en vigueur le 1^{er} mars 2010, arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

La procédure de renouvellement, qui aurait dû être lancée fin 2022, a été décalée afin de permettre l'élaboration de la **stratégie aéroportuaire régionale** à horizon 2040, adoptée en session d'octobre 2023.

Cette procédure **d'une durée de 2 ans va s'échelonner entre juin 2024 et juin 2026**, en vue d'une certification du futur exploitant par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) sur le second semestre 2026 et une entrée en vigueur du contrat au 1^{er} janvier 2027.

Le contrat de concession en vigueur doit donc être prolongé de 2 ans, afin que se déroule cette procédure.

Breizh Up Pêche

Un fonds d'investissement pour aider au renouvellement de la flotte

La Bretagne, c'est 1 200 navires et 4 300 marins-pêcheurs. La Bretagne, c'est 75% de bateaux de pêche de moins de 12 mètres, 2% de plus de 33 mètres. La Bretagne, c'est la pêche de proximité qui résiste encore face à la pêche mondialisée. » À travers ces mots, Loïg Chesnais-Girard avait, lors de la dernière session du Conseil régional, réaffirmé son attachement à la filière et sa volonté de participer à l'avenir de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne. Maillon essentiel de la souveraineté alimentaire, ce secteur d'activités est aujourd'hui confronté à des défis majeurs pour assurer sa pérennité. Pour l'aider à relever ces enjeux, la Région propose un nouveau dispositif financier, bâti pour aider au renouvellement de la flotte et favoriser sa décarbonation.

Aujourd'hui, les 3/4 des navires de la flottille bretonne ont **plus de 20 ans** et l'âge moyen des navires est d'une trentaine d'années. Ce vieillissement fait peser des risques, notamment en matière de rentabilité et d'attractivité des entreprises. En raison des montants d'investissements, la construction de nouvelles unités et même l'achat de navires d'occasion sont de plus en plus difficiles. La réglementation interdit en outre l'aide publique directe à la construction.

À cet enjeu du renouvellement de la flottille s'ajoute celui de **sa décarbonation**, pour répondre à un double objectif : tendre vers la neutralité carbone et contribuer à une meilleure rentabilité des professionnels, **très dépendants des énergies fossiles**. Sous l'effet de la hausse du prix du carburant, du vieillissement des navires ou des difficultés de commercialisation, c'est l'avenir de toute la filière bretonne qui est en jeu.

Dans ce contexte difficile, la Région Bretagne travaille à la construction et à la **mise en place d'outils d'ingénierie financière** pour participer au renouvellement de la flotte. La collectivité est déjà l'actionnaire unique d'une société de co-investissement créée au départ pour prendre des parts dans des start-ups innovantes : Breizh Up.

En étendant le périmètre d'intervention de ce fonds à la pêche, la collectivité fait le choix d'une solution rapidement opérationnelle permettant **une prise de participation** dans les armements intéressés. Le 31 mai dernier à Loctudy, à l'occasion d'une visite de terrain et d'une rencontre avec les pêcheurs bigoudens, Loïg Chesnais-Girard a annoncé la création de Breizh Up pêche : « **Les enjeux d'avenir pour la pêche bretonne sont nombreux, complexes et périlleux. Ils nécessitent des réponses adaptées, une politique volontariste.** » Cette décision est donc soumise à approbation du Conseil Régional, lors de cette session.

Participation maximale de 300 000 € par bateau

Le fonds d'intervention dont la Région sera le seul actionnaire, **Breizh Up Pêche pourra uniquement être mobilisé en faveur des PME du secteur, soit les entreprises de pêche artisanale** qui constitue la très grande majorité de la flottille bretonne.

Breizh Up Pêche pourra donc investir, **toujours au côté d'un autre partenaire privé**, pour aider des armements bretons dans leurs **projets de construction ou d'achat de navires plus économes**.

Breizh Up Pêche et son co-investisseur privé auront vocation à **rester minoritaires** dans l'entreprise désignée et à y intervenir de manière temporaire, afin que Breizh Up pêche puisse aider ensuite d'autres armements au côté d'autres investisseurs.

La Région intervenant, via Breizh Up, en tant qu'investisseur avisé et aux mêmes conditions que les co-investisseurs privés, cette participation respecte donc en tous points la réglementation.

Le montant plafond de participation de Breizh Up Pêche par opération sera de **300 000€**, soit au maximum 10 % du **fonds, qui sera doté de 3 M€**. Par son intervention, la Région crée un effet d'entraînement et de sécurisation de l'investissement, permettant notamment d'impliquer d'autres investisseurs et de favoriser l'emprunt bancaire.



Loïg Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, en visite à la criée de Concarneau